



PARLEMENT EUROPÉEN

2009 - 2014

Commission des affaires constitutionnelles

2013/2145(BUD)

4.9.2013

AVIS

de la commission des affaires constitutionnelles

à l'intention de la commission des budgets

sur le budget général de l'Union européenne pour l'exercice 2014 - toutes sections
(2013/2145(BUD))

Rapporteur pour avis: Morten Messerschmidt

PA_NonLeg

SUGGESTIONS

La commission des affaires constitutionnelles invite la commission des budgets, compétente au fond, à incorporer dans la proposition de résolution qu'elle adoptera les suggestions suivantes:

- A. considérant que de nombreux États membres sont confrontés à de graves difficultés budgétaires et que l'Union européenne doit en tenir compte dans son budget; considérant également que ce dernier constitue, entre autres, un instrument de choix à même de catalyser les investissements, qui devraient être renforcés en période de crise;
- B. considérant que la procédure budgétaire telle que modifiée par le traité de Lisbonne doit être respectée;
 - 1. rappelle que l'année 2014 sera marquée par les élections et qu'en conséquence, il convient d'élaborer une stratégie budgétaire cohérente en matière de communication d'informations sur les élections européennes; recommande la mise en place d'une campagne, dans toutes les langues de l'Union européenne, destinée à informer les citoyens de leurs droits électoraux, de l'influence de l'Union européenne sur leur vie quotidienne et du rôle joué par le Parlement européen en tant qu'institution;
 - 2. demande une évaluation de la stratégie de communication relative aux élections de 2009 et insiste sur la nécessité d'une telle évaluation à l'occasion des élections de 2014;
 - 3. observe que l'année 2013 est l'Année européenne des citoyens et demande que les crédits inscrits au budget de 2014 soient également utilisés pour une évaluation approfondie de cette initiative;
 - 4. déplore que des problèmes persistent pour l'initiative citoyenne européenne et souligne la nécessité d'accorder, sur le plan budgétaire, une priorité tant aux initiatives qu'à leur publicité; souligne que les problèmes logistiques ont été considérables et qu'il est nécessaire de les résoudre pour accroître la popularité et la fiabilité de l'initiative citoyenne européenne;
 - 5. estime que la transparence doit être le maître-mot de la procédure budgétaire suivie par l'ensemble des institutions de l'Union européenne; regrette qu'il n'ait pas encore été possible de parvenir à un accord sur une transparence pleine et entière.

RÉSULTAT DU VOTE FINAL EN COMMISSION

Date de l'adoption	4.9.2013
Résultat du vote final	+: 14 -: 3 0: 0
Membres présents au moment du vote final	Andrew Henry William Brons, Ashley Fox, Roberto Gualtieri, Enrique Guerrero Salom, Gerald Häfner, Stanimir Ilchev, Constance Le Grip, Paulo Rangel, Søren Bo Søndergaard, Indrek Tarand, Rafał Trzaskowski, Luis Yáñez-Barnuevo García
Suppléant(s) présent(s) au moment du vote final	Zuzana Brzobohatá, Dimitrios Droutsas
Suppléant(s) (art. 187, par. 2) présent(s) au moment du vote final	Marino Baldini, Susy De Martini, Andrej Plenković